



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

BUREAU DES ELECTIONS

RÉFÉRENCE À RAPPELER : DCTPP/BE

Mel : pref-elections@haute-corse.gouv.fr

ARRÊTÉ n° 2B-2019-04-26-001

en date du 26 avril 2019

modifiant l'arrêté n°2B-2019-01-04-002 en date du
4 janvier 2019 portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la régularité
des listes électorales dans les communes de
l'arrondissement de Bastia.

LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 11 ;
- VU** le décret du 24 février 2017 nommant monsieur Gérard GAVORY préfet de la Haute-Corse ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2B-2018-10-01-005 en date du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LAVIGNE, Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Corse ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2B-2019-01-04-002 en date du 4 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bastia ;
- VU** la proposition du maire de Borgo en date du 25 avril 2019;
- VU** l'ordonnance du président du tribunal de grande instance en date du 12 mars 2019 désignant un nouveau représentant sur la commune de Centuri ;
- VU** la demande de rectification du prénom du délégué de l'administration formulée par le maire de Pietracorbara le 10 janvier 2019;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'annexe de l'arrêté préfectoral n°2B-2019-01-04-002 en date du 4 janvier 2019 relative à la composition des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bastia est modifiée ainsi qu'il suit.

I. COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS
ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
BORGO	BORGO	DOMINICI Jean Suppléant : PASQUALINI Alain	CECCARELLI Robert Suppléant : COLAS Louis	VITTORI Félix Suppléant : BACELLI François
CENTURI	CAP CORSE	DELLAPINA Pierre	Désignation à venir	NAPOLI MELIO Laurence
PIETRACORBARA	CAP CORSE	HIFLER Jean-Jacques	CHARRIER Gérard	GRIMALDI Marie

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture
de la Haute-Corse,

ORIGINAL SIGNE PAR :

Frédéric LAVIGNE